

Les réserves :

stockage passif ou pôle de valorisation du patrimoine ?

Luc Rémy*

La politique d'exposition d'un musée est conditionnée par la gestion des collections et la conservation préventive, elle-même tributaire de l'organisation des réserves. Lors de la construction et de l'équipement des réserves, certaines règles assurant la qualité doivent être respectées pour garantir la réussite et la pérennité d'un projet de réserve.

Les choix techniques effectués lors de la rénovation ou de la conception d'un musée sont capitaux car ils déterminent les conditions de conservation du patrimoine et le fonctionnement des équipements pendant de nombreuses années. De même, pour les réserves, il est nécessaire de faire des choix pertinents qui permettent une réelle valorisation du patrimoine. La conservation préventive apporte un certain nombre de réponses qui garantissent un bon niveau de qualité et des solutions adaptées à la préservation du patrimoine.

Au sein du musée, les réserves doivent assurer la fonction de lieu de conservation. Il ne serait pas souhaitable de concevoir un projet de réserves de manière autonome, c'est-à-dire sans tenir compte de l'environnement muséal. Les réserves font partie du musée au même titre que les espaces d'exposition et peut être même plus. Mais il n'est pas question ici d'introduire une notion de hiérarchie ou de valeur. La réserve ne doit pas être considérée et conçue comme un « sous-musée » ou une « arrière-boutique ». La réserve, c'est le musée. À ce titre, elle doit s'intégrer dans un schéma fonctionnel cohérent prenant en compte les exigences de la conservation des objets, les activités et la dynamique impulsée autour des collections.

Au même titre que d'autres secteurs du musée et bien plus encore, la réserve devrait faire partie de la programmation générale du musée. La conception et l'équipement de réserves ne se conçoivent plus indépendamment du programme général du musée (Jaoul 1995).

La réserve doit faire corps avec le projet scientifique et culturel de l'établissement muséal si l'on souhaite que le patrimoine garde toute sa signification.

Certains programmes récents de musées n'ont pas suffisamment pris en compte la question des réserves ; ces musées ont été conçus autour des expositions mais pas autour de la gestion du patrimoine. Il en résulte des dysfonctionnements importants mettant en danger le patrimoine.

Une étude pour un projet de réserves doit reposer sur les besoins des utilisateurs qui doivent exprimer leur conception de la réserve dans le schéma culturel du musée. C'est en essayant de répondre à un certain nombre de questions que des choix pertinents pourront être faits (Verner Johnson et C. Horgan 1980 ; Jaoul 1995) :

- Comment sont (ou seront) utilisées les collections (recherche, éducation, programmes d'expositions) ?
- Quelle est la part de la collection exposée ?
- Quelle est la politique d'acquisition ?
- Quelles sont les liaisons entre les réserves et les autres parties du musée ?

Réserves et patrimoine

Avant d'aborder, à la lumière des principes de la conservation préventive, des propositions pour les réserves, voyons quelles sont les relations qui peuvent exister entre réserves et patrimoine.

Le musée repose sur son patrimoine. La mission de médiation — « ce qui est

* Luc Rémy, conservateur-adjoint au directeur, muséum d'Histoire naturelle
12 rue Voltaire
44 000 Nantes
téléphone +33 2 40 99 26 20
télécopieur +33 2 51 84 01 91

montré » — ne représente qu'une partie du patrimoine du musée. Cette fraction visible prend tout son sens parce qu'elle s'appuie sur la base patrimoniale conservée en réserve. La réserve n'est pas « *ce qui ne mérite pas d'être montré* » mais bien ce qui porte, ce qui justifie la valeur des objets exposés et qui impulse une dynamique à la vie des collections (cf. figure 1). C'est le cœur du musée (Keene 1995).

Certains établissements choisissent de mettre en place un système de rotation entre les œuvres exposées et les œuvres conservées en réserves ; l'intérêt du public est ainsi renouvelé au rythme de ces changements et l'ensemble du patrimoine est porté à la connaissance du public.

Les réserves ne sont pas le reliquat des objets présentés, mais bien le fondement du musée (Jaoul 1995).

L'importance des collections stockées en réserves dans le cas des musées d'histoire naturelle est indiscutable. Les présentations modernes dans ces musées scientifiques peuvent faire appel à des

spécimens rares mais font le plus souvent appel à des présentations didactiques où l'intérêt de la présentation n'est pas constitué particulièrement par le caractère exceptionnel de l'objet mais le message qu'il véhicule. Parfois le spécimen peut présenter un intérêt scientifique très grand (cas des « types ») mais ne présenter quasiment aucun intérêt pour le visiteur (ni didactique, ni esthétique). La mise en réserve d'un tel objet s'impose mais à la condition qu'il soit identifié en tant que tel et parfaitement accessible. L'intérêt scientifique d'un muséum d'histoire naturelle se situe avant tout en réserve !

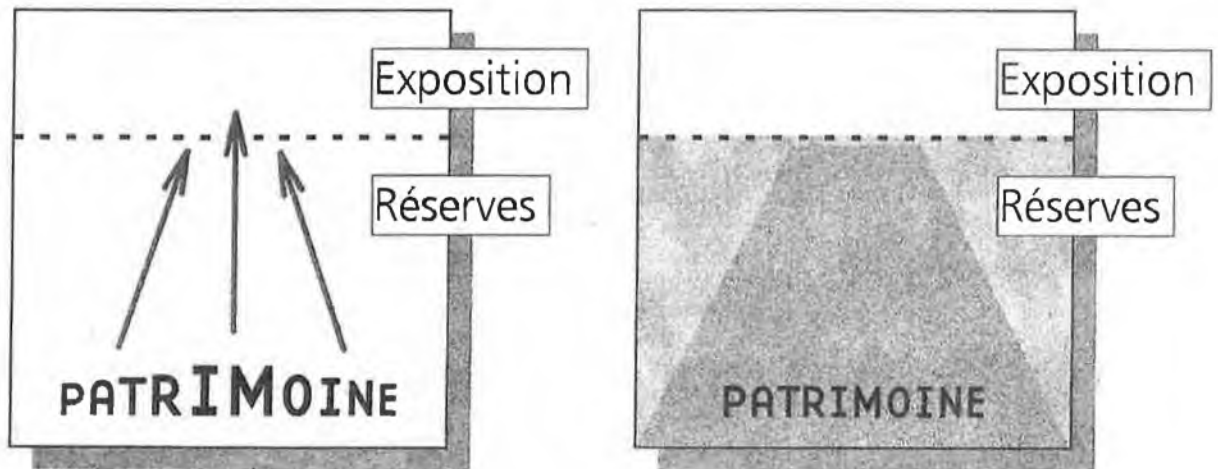
Puisque le patrimoine en réserve représente la plus grande part des collections des musées, il faut garantir à ces espaces des conditions de sécurité et d'environnement d'une grande qualité.

À partir de cette conception, on ne peut plus considérer les réserves comme un simple lieu de stockage passif ni comme un lieu de « désengorgement » du musée. La réserve, c'est le musée.

La notion de réserve-débaras doit être définitivement écartée des esprits. Tous les espaces du musée, qu'il s'agisse des réserves ou des zones d'exposition doivent être pris en compte de la même manière (du point de vue de la conservation préventive notamment). Il ne doit pas y avoir de différence de traitement (au sens large : installations, conditions de sécurité-sûreté, etc...) entre les différents espaces.

Le sens de l'organisation et la rigueur des gestionnaires de collections auront un rôle très important. Les réserves doivent être un lieu exclusivement réservé aux objets de collection ; si des espaces de stockage de matériels sont annexés aux réserves, la distinction avec les espaces de collections devra être très claire.

Quelles que soient les solutions adoptées, il sera nécessaire de préserver un équilibre des fonctions qui dictent la vie des collections. Il faut faire vivre toutes les collections, y compris celles qui sont en réserves.



Une conception dynamique du patrimoine en réserve. Les objets en exposition ont d'autant plus de valeur qu'ils « s'appuient » sur une base patrimoniale importante, source de mouvement et de renouvellement des présentations permanentes et temporaires.

Une conception statique du patrimoine en réserve : ce qui n'est pas montré est dans l'ombre ; les expositions permanentes se suffisent à elles-mêmes.

Figure 1 : Patrimoine et réserves

Si pour des raisons techniques réserves et musée doivent être dissociés, tout au moins partiellement, un certain nombre de précautions devront être prises en amont de la réalisation de tels équipements.

Dans cette hypothèse, l'institution se trouve modifiée dans sa structure organisationnelle ; les missions du musée doivent trouver un nouvel équilibre. D'une situation monolithique où toutes les fonctions sont en connexion directe, le musée doit évoluer vers une configuration divisée en deux pôles. Comment la fonction muséale de conservation va-t-elle s'adapter à ce changement de fonctionnement ? La scission du patrimoine ne va-t-elle pas entraîner une scission des fonctions du musée (et leur dysfonctionnement) ? Quels sont les facteurs qui permettent à l'institution de conserver son équilibre fonctionnel ?

L'hypothèse qui propose pour un même musée de dissocier la collection en plusieurs entités distinctes (exposition, réserves internes/réserves externes) afin de résoudre une situation de saturation des réserves internes, pose la question de la scission des collections et des critères de choix pour opérer cette scission.

Conservation préventive et qualité

La conservation préventive est « l'ensemble des actions destinées à augmenter l'espérance de vie d'une collection » (De Guichen 1995). Elle a pour but la préservation des collections par le contrôle de leur environnement au sens large mais ne définit pas de manière standardisée (et ce n'est pas souhaitable) les normes d'un environnement idéal pour les collections. Elle est basée sur des recommandations acceptées d'une manière globale par les professionnels des musées et adaptées à chaque musée et conditions spécifiques.

Cependant, de plus en plus, ces professionnels assimilent les exigences liées à la gestion de l'environnement des collections à une démarche de qualité telle qu'elle peut être pratiquée dans l'industrie.

Dans ce domaine, la démarche de qualité se base sur des normes (Toscer et Toscer 1990). Depuis 1986, les normes ISO et AFNOR définissent la notion de qualité comme « l'ensemble des propriétés et caractéristiques d'un produit ou d'un service qui lui confèrent l'aptitude à satisfaire des besoins exprimés ou implicites ».

Dans le cas d'un musée, les besoins exprimés sont ce que veut le public (le « client »), c'est à dire avoir la jouissance du patrimoine ; ces demandes sont prises en charge par la mission de diffusion du musée. Les besoins implicites sont ceux liés à la mission fondamentale du musée : la conservation.

La définition précédente traduite dans le domaine de la muséologie et plus particulièrement de la conservation préventive peut s'énoncer de la sorte : « ensemble des propriétés et caractéristiques d'un établissement qui lui confèrent l'aptitude à satisfaire ses fonctions de diffusion et de conservation ».

Autrement dit, les recommandations de la conservation préventive peuvent être traduites par un ensemble de mesures

minimales qui définissent des exigences pour que des conditions adéquates de conservation soient offertes aux objets et de manière plus large aux collections, tout en assurant une diffusion correcte des messages véhiculés par les objets.

Le résultat de la mise en place d'une démarche de qualité permet d'aboutir à une notion de satisfaction des différents acteurs concernés, ceci dans deux domaines :

1. Le domaine interne à l'institution muséale
 - Le bon fonctionnement de l'institution permet une gestion efficace du patrimoine
2. Le domaine externe par rapport à l'institution muséale
 - Le public (au sens large) est satisfait des prestations offertes
 - L'intérêt général : le musée remplit sa mission de service public ; il a établi un compromis entre préservation et présentation.

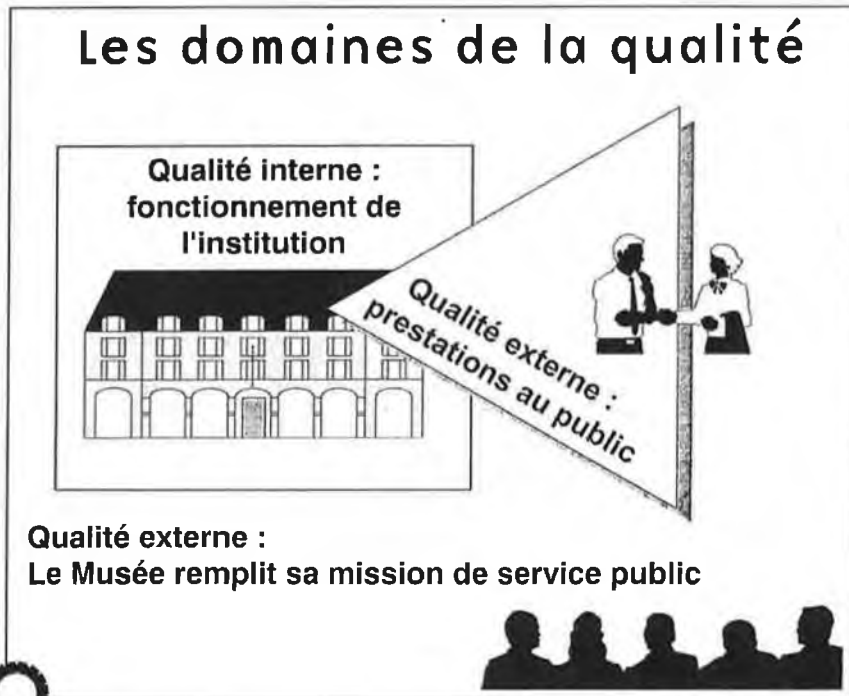


Figure 2 : les domaines de la qualité

La maîtrise de la qualité

La maîtrise de la qualité des fonctions et prestations du musée signifie qu'il faut construire cette qualité et apporter l'assurance de sa mise en œuvre ; cela implique des actions et l'exercice d'un savoir faire mais cela implique également d'informer (de faire savoir) sur les méthodes, les procédures mises et à mettre en œuvre.

Cette notion de « faire savoir » est très importante, elle signifie qu'il faut consigner par écrit les pratiques et les procédures que l'on veut voir respecter ; la conservation préventive n'est pas une science détenue par un spécialiste désigné comme responsable unique au sein de l'institution (Guillemard 1992) qui serait le seul à appliquer ces principes ; la conservation préventive doit absolument devenir une préoccupation permanente de chacun des acteurs de l'institution muséale, à quelque niveau qu'il se trouve. Ainsi, elle pourra être intégrée à toutes les actions qui touchent de près ou de loin le patrimoine ; il est cependant nécessaire qu'il y ait un responsable du suivi et de la mise en œuvre de la démarche de conservation préventive afin d'éviter le phénomène de « dilution » des responsabilités.

La rédaction de procédures et/ou de consignes permettra la diffusion auprès de tout le personnel des actions de conservation préventive et constituera l'assurance de la qualité : c'est à dire la

garantie du respect des règles de préservation du patrimoine.

Si la démarche qualité peut concerner l'ensemble de l'institution muséale, voyons comment elle peut s'appliquer plus particulièrement aux réserves.

La qualité pour les équipements de réserves

En industrie, la démarche de qualité est une notion qui couvre aussi bien le domaine de la conception que celui de la production et du suivi de production ainsi que la satisfaction des usagers. Appliquée au domaine muséal et plus précisément à celui des réserves, la démarche de qualité va concerner aussi bien la phase de programmation que la phase opérationnelle, c'est à dire la période d'exploitation des réserves (sans limite de durée théoriquement !).

La démarche de base utilisée pour la programmation des réserves servira ensuite de trame pour mettre en place le suivi d'exploitation du ou des équipements de réserve.

Un système, aussi parfait soit-il, doit être surveillé ; les écarts, les anomalies de fonctionnement, les imperfections seront analysés et serviront à alimenter des actions correctives destinées à maintenir l'équipement et ses fonctionnalités dans la direction fixée *a priori*, ou modi-

fiée *a posteriori*. En effet, dans le cas de réserves, l'objectif global sera toujours de conserver le plus longtemps possible les collections ; cependant, des objectifs spécifiques seront développés suivant le programme scientifique du musée. Si le programme scientifique est amené à être modifié, les fonctionnalités et les procédures mises en place nécessiteront probablement des réajustements pour garantir la conservation du patrimoine.

Sans une démarche de gestion de la qualité, c'est à dire un système évolutif et correctif qui s'adapte et s'améliore en fonction de situations nouvelles, la gestion et la préservation du patrimoine ne pourront pas se faire de manière durable dans le temps.

La démarche de qualité se base sur un ensemble de critères définis selon les principes de la conservation préventive. Ces critères tendent tous à l'objectif final qui est de préserver au maximum les collections et les objets tout en répondant au besoin impératif de permettre la mission de diffusion. Ce sont les suivants :

Fonctionnalité / Accessibilité / Consultation / Préservation / Sécurité

Le diagramme « causes-effets » ci-dessous permet de visualiser la construction de la qualité :

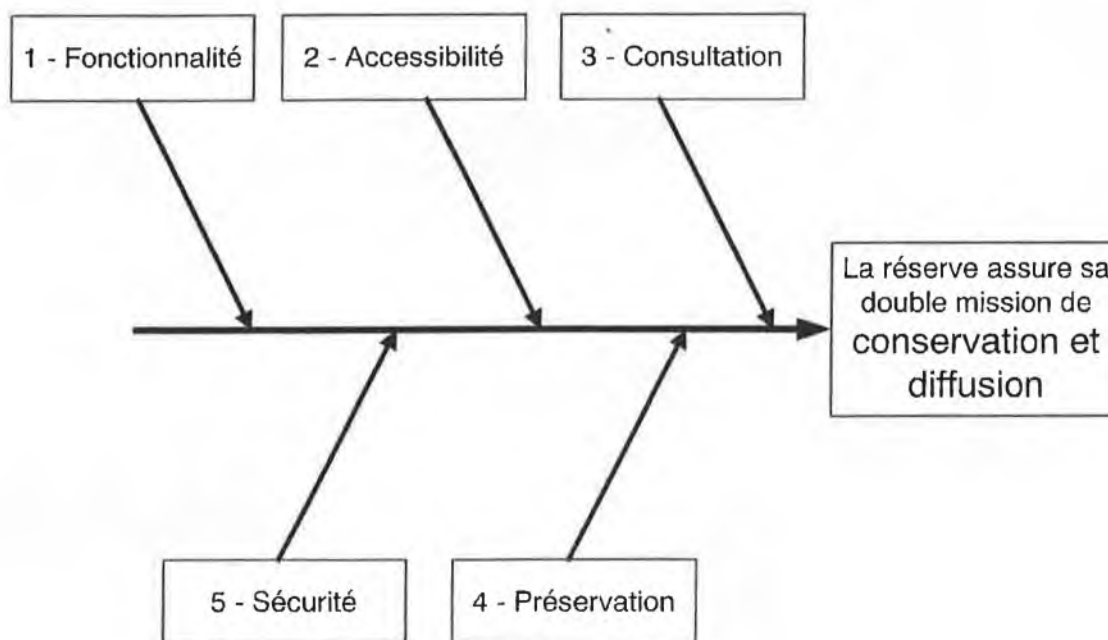


Figure 3 : La construction de la qualité dans les réserves

1. Fonctionnalité

Ce critère concerne les points suivants :

- Adéquation de la réserve au projet scientifique du musée.
La réserve n'est pas un équipement autonome mais doit répondre efficacement aux besoins exprimés dans le programme scientifique de l'établissement ainsi qu'aux besoins des utilisateurs (personnels et visiteurs).
- Cohérences des fonctions de la réserve avec les autres fonctions du musée. Idéalement, la réserve s'intègre au bâtiment du musée suivant un schéma de connexions fonctionnelles précis et conditionné par le programme

scientifique du musée. Les équipements suivants doivent être en relation directe avec la réserve :

Quai de déchargement, local de transit, local de déballage, tri, emballage ; local de quarantaine ; local de désinfection ; laboratoire de prises de vues ; restauration (taxidermie).

La figure 4 donne un modèle fonctionnel pour l'organisation des réserves et les interconnexions des locaux au sein du musée.

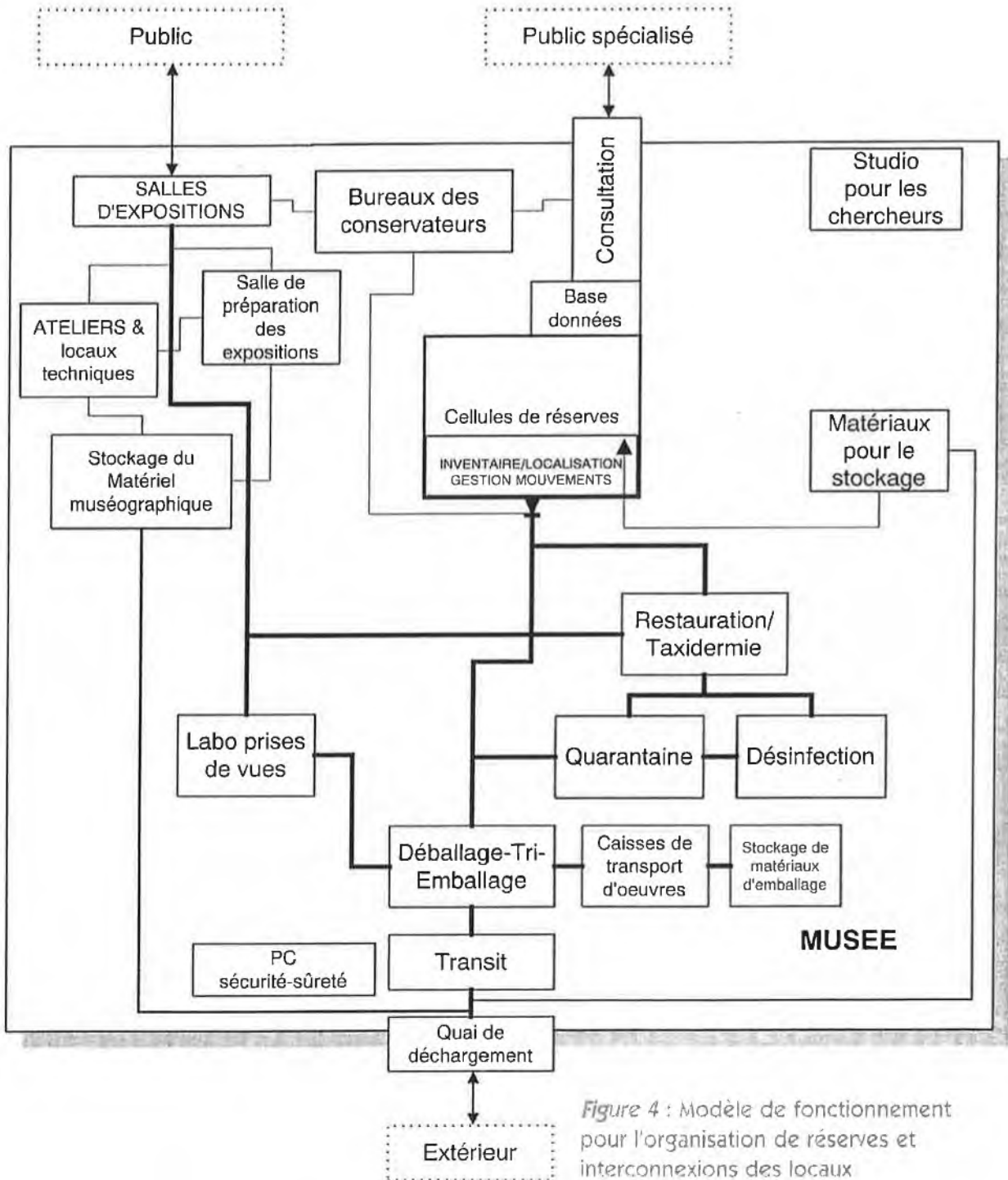


Figure 4 : Modèle de fonctionnement pour l'organisation de réserves et interconnexions des locaux

2. Accessibilité

Ce critère concerne les points suivants :

- Situation urbaine du bâtiment et possibilités d'accès aux véhicules. Les véhicules de taille importante doivent pouvoir se garer à quai et disposer d'un emplacement de stationnement. Le personnel et les visiteurs doivent pouvoir également stationner aisément.
- Cheminements depuis l'extérieur du bâtiment vers les réserves. Le transport des objets depuis l'intérieur des véhicules de livraison jusque dans les réserves doit se faire sans obstacles (ouvertures et plafonds respectant les hauteurs nécessaires) et de préférence sur un seul niveau.
- Cheminements depuis le musée, vers les réserves. La circulation des objets doit se faire dans les mêmes conditions que ci-dessus.
- Cheminements dans les réserves. Des couloirs et zones de circulation doivent être aménagés et parfaitement libres de tout encombrement.
- Accès aux unités de rangements. Ils doivent permettre la manipulation des objets et ne présenter aucun obstacles. Des zones de travail adaptées (tables) doivent permettre d'effectuer les travaux de proximité sur les objets. La réserve ne doit contenir impérativement que des objets de collection. Il pourra être nécessaire d'effectuer des inspections régulières et d'apposer des consignes écrites.
- Accès aux objets. Les objets doivent pouvoir être atteints le plus directement possible, avec le minimum de manipulations.

3. Consultation

Ce critère concerne les points suivants :

- Connaissance des objets. La gestion des mouvements doit être assurée ; Chaque objet introduit dans la réserve (de manière permanente ou temporaire) doit être mentionné dans un registre (informatique ou papier) afin d'en connaître l'existence à tout moment. Chaque objet sorti pour prêt ou étude doit être signalé sur un registre
- Localisation et identification des objets. Chaque objet en réserve doit faire l'objet d'une information de localisation précise (nom de la réserve, travée, meuble, tiroir). Chaque objet doit être parfaitement identifié (numéro d'inventaire), facilement identifiable, et doit posséder une fiche descriptive à l'usage pour les personnes ayant accès aux collections.

Ce point implique également l'absence de tout objet étranger aux collections dans les réserves. Afin d'atteindre cet objectif, les équipements du musée devront prévoir notamment des locaux de stockage annexes destinés aux matériaux d'emballage et aux inévitables réserves d'imprimés et autres catalogues.

Les espaces, travées, meubles, tiroirs, grilles doivent comporter une signalétique claire.

- Visibilité et lisibilité des objets. Dans la mesure du possible chaque objet doit pouvoir être vu et « lu » avec le minimum de manipulations.
- Temps d'accès. Le temps d'accès à chaque objet doit être réduit au minimum possible.
- Local de consultation. Un local de consultation doit être mis à la disposition des visiteurs à proximité des réserves et être équipé de plans de travail adaptés aux collections.

4. Préservation

Ce critère concerne les points suivants :

- Stabilité du climat. Le bâtiment doit présenter la plus grande inertie climatique possible. Un grand soin devra

être apporté à l'isolation thermique des sols, murs et plafonds. Les ouvertures, sources d'échanges thermiques devront être peu nombreuses. Les accès au bâtiment et aux cellules de réserves devront être munis de sas d'isolation.

La température et l'humidité doivent conserver des valeurs les plus stables possibles, les variations s'il y en a, doivent rester dans les limites prescrites et doivent être les plus lentes possible. Les valeurs d'humidité à respecter doivent tenir compte de la température et impérativement être exprimées en pression de vapeur ou quantité de vapeur.

S'il est nécessaire d'installer une centrale de régulation de l'humidité et de la température, un contrat de maintenance devra être conclu avec une société spécialisée qui garantira des délais d'intervention en cas de panne.

Parallèlement, le personnel responsable de la réserve devra disposer d'un système de mesure du climat permettant d'analyser en temps réel les données thermo-hygrométriques et de signaler le dépassement des seuils.

- Contrôle des rayonnements ultraviolets, visibles et infrarouges. Les rayonnements dans le spectre visible doivent être réduits au maximum, notamment en éliminant toute source de lumière naturelle et en contrôlant les sources artificielles. L'éclairage doit être sélectif et commandé indépendamment pour chaque cellule de réserves et scindé en zones quand la taille du local est importante. Il doit exister la possibilité d'avoir une commande centralisée permettant l'extinction et visualisant l'état des éclairages. Les rayonnements ultraviolets doivent être supprimés ; l'absence de lumière naturelle évite un apport généralement important. Les luminaires doivent être équipés de filtres anti-UV.

Les sources d'infrarouges doivent être éliminées au maximum ; elles peuvent être issues des appareillages d'éclairage mais également de systèmes de chauffage et créer des points chauds près desquels il ne faut pas stocker d'objets.

- Contrôle de la pollution (au sens large). Le terme de pollution regroupe la poussière, les agents biologiques et le nettoyage.

Poussière. L'apport de poussière doit être limité au maximum par l'utilisation de filtres sur les circuits de contrôle de l'atmosphère et la mise en légère surpression des réserves ; les bétons doivent être de type anti-poussière, les murs doivent être lisses pour éviter les phénomènes d'accrochage de la poussière (sur des crépis par exemple). L'utilisation de filtres implique un programme de maintenance régulière de ces filtres.

Agents biologiques. Les infestations massives doivent être minimisées par l'utilisation de filtres capables d'arrêter les spores et installés sur les circuits de contrôle de l'atmosphère.

L'apport de nourriture est à proscrire dans les réserves et des consignes écrites affichées doivent le rappeler.

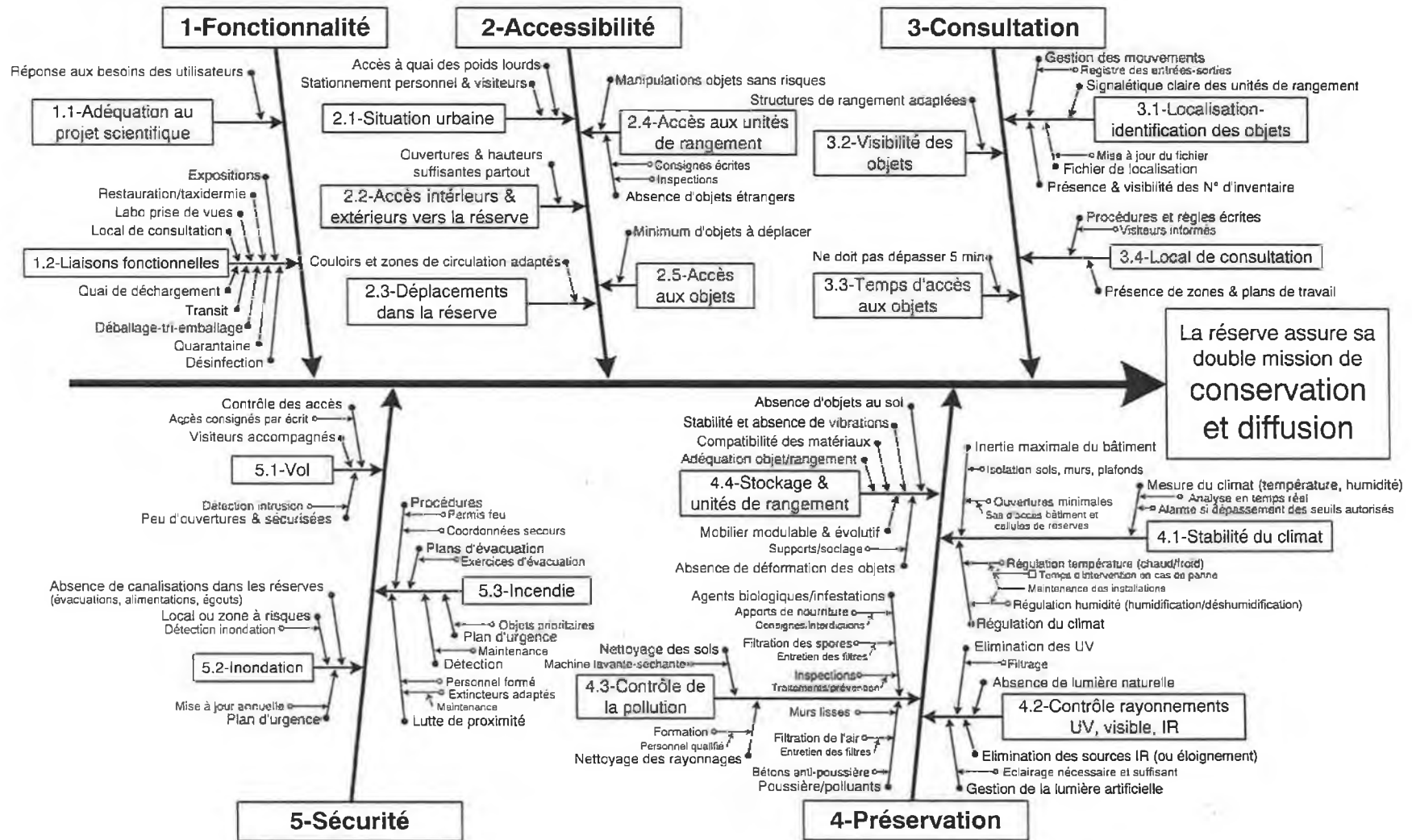
Un programme d'inspections planifiées doit être mis en place afin de limiter les risques d'infestations et de pouvoir les combattre rapidement.

Nettoyage. Le nettoyage des sols doit être effectué régulièrement ; une machine lavante-séchante est recommandée afin d'éviter des apports d'humidité.

Le nettoyage des rayonnages doit être effectué régulièrement par un personnel formé à la manipulation des objets.

- Conditions de stockage. Elles sont en rapport direct avec les structures de rangement qui doivent présenter les caractéristiques suivantes : stabilité et absence de vibrations, compatibilité des matériaux (support/objet),

Figure 5 : La construction de la qualité dans les réserves



principe modulable et adéquation des structures et des objets. Aucun objet ne doit être posé au sol.

5. Sécurité

Ce critère concerne les points suivants :

- Vol. Les accès doivent être limités, contrôlés (système manuel ou informatique) et consignés par écrit. Les visiteurs doivent être accompagnés dans la réserve.

Le bâtiment doit comporter le minimum d'ouvertures qui seront sécurisées et être placé sous alarme anti-intrusion.

- Inondation. Les risques doivent être minimisés en évitant les zones à risques pour l'implantation du bâtiment. Aucune canalisation du type écoulements d'eaux pluviales, d'eaux usées, de chauffage, d'alimentation ou d'égouts ne doivent traverser la réserve. Un plan d'urgence doit être mis en place et tenu régulièrement à jour.

- Incendie. Le bâtiment doit être équipé de plans d'évacuation. Le personnel devra connaître les procédures d'évacuation et participer à des exercices d'entraînement.

Les coordonnées des secours devront être visibles de tous.

Le bâtiment doit être équipé de détecteurs reliés à une centrale de sécurité incendie entretenue par une société spécialisée qui devra effectuer des tests réguliers de bon fonctionnement. Des moyens de lutte de proximité (extincteurs) devront être disponibles, adaptés aux objets et en état de fonctionnement ; le personnel devra être formé à leur utilisation. Les personnes travaillant avec des points chauds (chalumeau par exemple) devront obtenir du responsable de la sécurité un permis feu.

Ces critères sont repris de manière synthétisée sous la forme d'un diagramme « causes-effet » sur la figure 5 (page précédente).

L'ensemble de ces critères concerne les moyens matériels ; afin de garantir leur efficacité la démarche de qualité doit également prendre en compte le facteur humain. La formation des agents sera essentielle pour la bonne marche des équipements et la mise en place d'un groupe de travail à caractère non hiérarchisé, basé sur le volontariat et représentatif de tous les métiers ayant contact avec le patrimoine et la réserve, permettra d'assurer la maîtrise de la qualité en améliorant et adaptant les pratiques, les procédures et les moyens matériels (Guillemard 1997). Cette démarche, basée sur l'analyse d'indicateurs (1) garantira une continuité dans la qualité des prestations et des missions des équipements de réserve. Les figures 3 et 5 pourront servir de base de réflexion au groupe pour déterminer les indicateurs et situer les problèmes.

La figure 6 montre le rôle de « feed-back » que jouent les indicateurs. Ce retour est le moteur des améliorations et adaptations permanentes du système.

À partir d'observations faites par le personnel sur les objets, les incidents de fonctionnement, sur le bâtiment, les installations techniques et en fonction d'éventuelles évolutions du programme scientifique, le groupe de travail va analyser les indicateurs (par exemple nombre, type, origines de dégradations constatées, infestations, empoussièrément, pannes, etc...) et opérer des modifications après avoir évalué les conséquences et la pertinence de ces modifications. Ces réajustements peuvent intervenir à différents niveaux : pratiques du personnel, procédures, installations techniques (incluant les structures de stockage des objets). Ce processus garantira une évolutivité de la structure de réserves et le maintien d'un service performant.

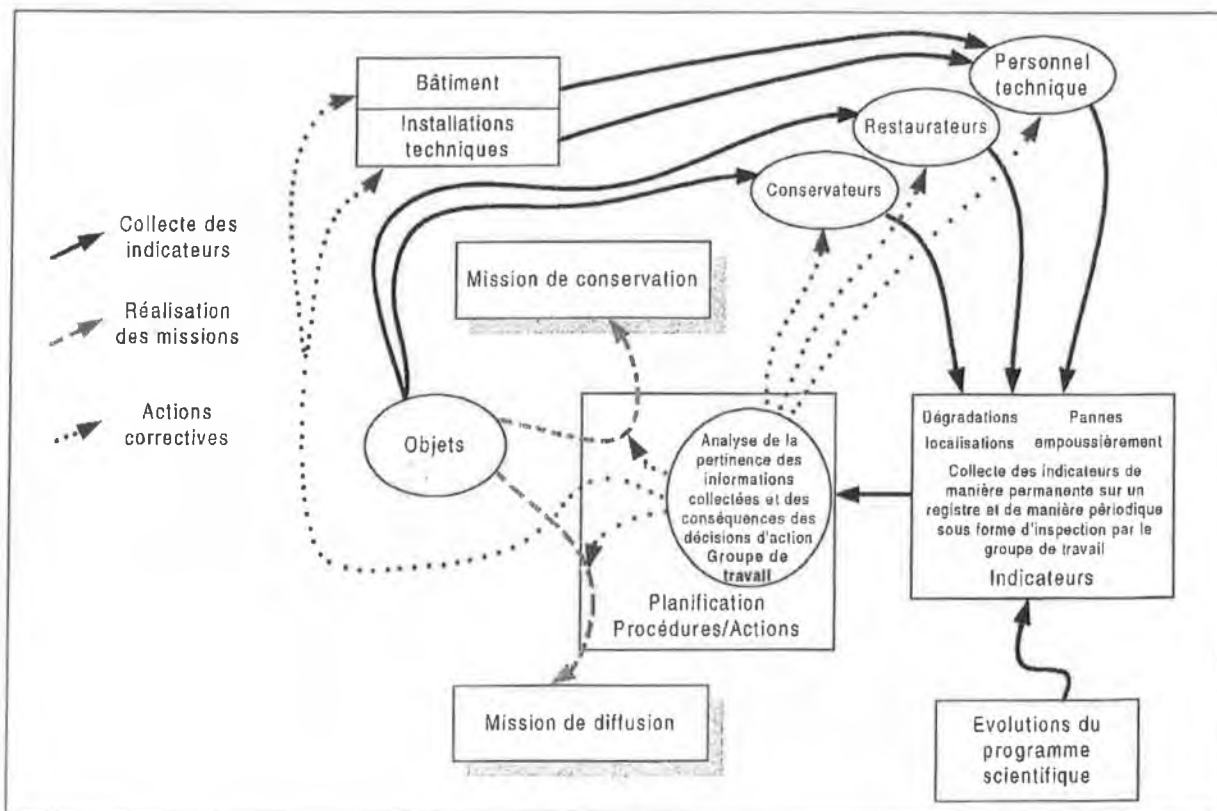


Figure 6 : La démarche de qualité dans la phase d'exploitation des réserves

(1) Les indicateurs utilisés devront avoir les caractéristiques suivantes : - information procurée rapidement - approximation suffisante pour juger sagement

Le rôle de la planification dans la maîtrise de la qualité

Les réserves assurant une double mission de conservation et de consultation, chacune de ces missions comporte des contraintes qui ne doivent pas entraver le bon déroulement des activités liées à l'autre mission, ni remettre en cause les conditions de conservation des objets. Le moyen le plus sûr de garantir un fonctionnement correct est d'établir, le plus en amont possible, la programmation des projets et la planification de leur mise en œuvre (Guillemard et Laroque 1994).

Généralement, les projets ont des implications plus larges que le domaine des réserves et s'appuient sur diverses fonctions du musée. Cependant, la planification des projets du musée aura des implications directes et pratiques avec la réserve et les collections (prêts, restaurations, études, prises de vues, etc.). La planification des opérations de conservation préventive et du travail autour des collections (entretien, dépoussiérage, nettoyage des rayonnages, inspections, étude, révisions des collections, campagnes photographiques, restaurations, entretien du bâtiment, etc...) permettra de répondre aux sollicitations diverses et aux projets de manière consciente, c'est à dire en évitant le chevauchement de plusieurs opérations incompatibles.

Les opérations qu'il est possible de planifier de manière périodique :

- Inspection du bâtiment et des installations techniques
- Inspection des collections (infestations et dégradations)
- Opérations de désinfection
- Les opérations de nettoyage des sols
- Éventuellement nettoyage des structures de rangement
- Rotation des collections entre expositions permanentes et réserves
- Entretien des collections (dépoussiérages, etc...)

Les opérations qu'il est possible de planifier de manière non périodique :

- Restaurations
- Préparation des collections (dont taxidermie)
- Préparation d'expositions
- Déplacements d'objets pour prêts et expositions
- Étude des collections
- Campagnes photographiques
- Révision des collections (histoire naturelle)

Les opérations difficiles ou impossibles à planifier :

- Demandes de consultations
- Acquisitions d'opportunité et surtout importantes en nombre ou en volume
- Infestations massives, inondations, etc...

Dans ces cas non planifiables, c'est l'organisation et la prévention qui permettront d'obtenir des réponses pertinentes et efficaces (procédures, consignes, plans d'urgences, etc...).

Plan de maintenance

La mise en place d'un plan de maintenance, c'est-à-dire d'un ensemble d'opérations planifiées dans le temps destinées à effectuer une surveillance des collections et de leur environnement, est essentielle pour maintenir un bon niveau de qualité de conservation. Matérialisé par un cahier annuel de maintenance dans lequel on trouve un calendrier des opérations et inspections à effectuer ainsi que des fiches d'inspections et d'interventions, le plan de maintenance permettra de réaliser un réel suivi de conservation préventive et de garder une trace de toutes les opérations exécutées.

Conclusion

La notion de qualité, développée longuement dans le présent article est l'un des facteurs essentiels de la réussite et de la pérennité d'un projet de réserves. Ce concept permet de garantir à la fois une adéquation entre les besoins et les nécessités, que ce soit au niveau de la conception du projet, de sa réalisation ou de la phase d'exploitation. Toutefois il ne faut jamais perdre de vue que le bon sens et la logique sont les meilleurs alliés pour réussir un tel projet. Au delà de la problématique des réserves développée ici, il est essentiel de comprendre que la conservation préventive ne se limite pas à de simples actions sur les objets, mais prend en compte l'ensemble des collections et leur environnement physique et humain afin d'apporter des solutions pour rétablir ou conserver l'intégralité et l'unité des missions dévolues à l'institution muséale.

Bibliographie

De Guichen, G., *La conservation préventive : un changement profond de mentalité*. Cahiers d'étude de l'ICOM (Comité de conservation ICOM-CC), 1995. (1). pp. 4-6.
Guillemard, D. Editorial. in *La conservation préventive*. 1992. Paris : ARAAFU.

Guillemard, D. et C. Laroque, *Manuel de conservation préventive, gestion et contrôle des collections*. Ocim, Drac de Bourgogne ed. 1994, Dijon. 75 p.

Guillemard, D.. *Le DESS de conservation préventive pour un partage des compétences*. Musées et collections publiques de France, 1997 (217). pp. 36-38.

Herremann, Y., *L'entreposage des collections dans les réserves, un problème non résolu*. Muséum international, 1995 (188). pp. 8- 12.

Institut Canadien de Conservation, *Les précautions à prendre pour les réserves*, in Notes de l'ICC. 1992. Canada.

Jaoul, M., *Des réserves, pour quoi faire ?* Muséum international, 1995 (188). pp. 4-7.

Jaoul, M., *Les réserves visitables dans un musée laboratoire*. Musée des arts et métiers, La Revue, 1995 (15). pp. 17-24.

Keene, S. *Study collections : the heart of a Museum*. in *Les réserves dans les Musées*. 1994. Paris. Conservatoire national des arts et métiers - Musée national des techniques.

Keene, S., *Managing conservation in museums*. Butterworth-Heinemann ed. 1996, Oxford. 265 p.

Picard, E., *Les nouvelles réserves des arts et métiers*. Musée des arts et métiers, La Revue, 1996 (15). pp. 24-36.

Picard, E., *Les réserves du Musée des Arts et métiers, un outil de recherche*. Musée des arts et métiers, La Revue, 1998 (24). pp. 4-14.

Toscer, G. et O. Toscer, *Gestion de la qualité*, Librairie Vuibert ed. Vuibert Entreprises. 1990, Paris. 202 p.

Verner Johnson, E. et J. C. Horgan, *La mise en réserve des collections de Musées*, Unesco ed. Protection du patrimoine culturel. Cahiers techniques.1980 (vol. 2 n°2) Paris. 59 p.

Luc Rémy a reçu pour son mémoire - dont nous n'avons publié qu'une petite partie - la note de 19 sur 20 et a obtenu son DESS de conservation préventive des biens culturels à l'université de Paris I - Panthéon Sorbonne en 1998 avec la mention " très bien " et classé major de promotion. Depuis 1998, Luc Rémy a retrouvé son établissement d'origine, où il assure les fonctions de conservateur adjoint au directeur. Récemment, il est intervenu dans deux stages spécialisés du CNFPT : « Lumière et dégradation des collections d'histoire naturelle » à Angers et « Concept et fonctionnalités des réserves » à Arles. Il a assuré deux semaines de cours au Bénin sur l'évaluation de l'état de conservation d'une collection dans le cadre du 10^{ème} cours international universitaire du programme PREMA 1990 - 2000 (prévention dans les musées africains) soutenu par l'ICCROM et l'université de Paris I

DESS conservation préventive des biens culturels
Université de Paris I - Panthéon Sorbonne
U.F.R. d'Art et d'Archéologie
section de conservation - restauration
« Réserves communes : stockage passifs ou pôle de valorisation du patrimoine ? »
Enjeu patrimonial pour quatre musées nantais : musée du château des Ducs de Bretagne, muséum d'Histoire naturelle, musée des Beaux-Arts, planétarium